

# **BOIS-GRENIER**

## Lettre d'informations municipales

n°2 - Novembre 2020

Notre actualité est toujours perturbée par le coronavirus et les contraintes qui s'imposent à tous.

Les règles évoluent en fonction de la situation sanitaire et ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera peut-être plus demain. Je vous invite à vous rapprocher du secrétariat de la mairie en cas de doute pour connaître l'état des possibilités.

Tout cela ne doit pas nous empêcher de vivre car il est important pour l'économie et pour le moral de maintenir une vie sociale.

Bien sûr la période est difficile pour nos acteurs économiques, nos associations.

J'ai une pensée particulière pour tous nos amis commerçants, artisans et industriels qui sont fortement impactés par la crise sanitaire.

Je vous invite à les soutenir en leur confiant vos travaux et vos achats.

Bien vivre à Bois-Grenier est en grande partie lié à une vie économique de qualité.

Mais rien ne serait plus terrible que de s'abandonner à un pessimisme sans fond.
Dans notre histoire, nous avons eu des périodes noires. Nous avons toujours su les surmonter et aller de l'avant.

Il nous faut donc être prudents, respecter les gestes barrières et garder notre optimisme.

Celui-ci ne doit pas être béat ou mortifère mais responsable envers les autres et envers soi-même.

Avec toute mon équipe, je reste plus que jamais mobilisé à votre service.

Votre Maire,

Michel DELEPAUL.

#### Commerces : choisissons la proximité!



Nos commerçants ont plus que jamais besoin de nous!

Nous devons continuer à consommer chez ceux qui peuvent rester ouverts, y compris nos marchands ambulants,

nos producteurs locaux et nos artisans.

Pour ceux qui doivent malheureusement rester fermés durant ce nouveau confinement, il sera important de les soutenir dès leur réouverture.

La liste de tous les acteurs économiques de votre village est consultable sur notre site Internet www.mairieboisgrenier.fr, rubrique «Vie Economique». Vous y trouverez l'ensemble des coordonnées et des précisions sur les éventuelles modalités mises en place pendant le confinement (livraisons, click and collect...) si elles nous ont été précisées.

Les services administratifs de la mairie peuvent également vous transmettre les renseignements par téléphone au 03,20,77,15,10.



La Métropole Européenne de Lille a acté un **plan de relance** économique. Il comporte des possibilités d'aide au paiement des loyers et d'autres aides forfaitaires à destination des entreprises.

Plus d'infos au **0800.711.721** du lundi au vendredi de 9h à 17h ou par mail à **serveco@lillemetropole.fr** ou sur le site Internet **www.lillemetropole.fr**.

#### Gardons le lien!

En cette période de crise sanitaire, la mairie met en place un suivi personnalisé pour les personnes âgées de plus de 70 ans, notamment celles en situation d'isolement et de santé précaire.



Nous entretenons le lien en les contactant par téléphone une à trois fois par semaine. Il s'agit de prendre de leurs nouvelles, de vérifier si tout va bien.

Si vous souhaitez être ajouté à la liste des personnes contactées régulièrement, merci de vous faire connaître auprès des services administratifs au **03.20.77.15.10**.



Voici un extrait des principales décisions du Conseil Municipal prises depuis juin 2020.

#### **Fournitures scolaires**

Le montant du crédit alloué aux élèves de l'école publique Yolande Faure est fixé à 34,50 € par enfant.

#### Compte transport des deux écoles

Le montant voté en 2020 est de 11,50 € par élève scolarisé et habitant sur la commune.

#### Montant des allocations pédagogiques

Les deux écoles de la commune bénéficient d'une dotation de 305 € pour assurer leurs dépenses d'équipement pédagogique.

#### Tarifs au restaurant scolaire

Vu le contexte actuel, Monsieur le Maire ne souhaite pas faire évoluer le prix des repas pour l'année 2020-2021. Aussi, les tarifs suivants sont appliqués :

- 3,50 € pour un enfant grenésien
- 4,15 € pour un enfant extérieur
- 1,40 € pour les familles nécessiteuses sur appréciation de Monsieur le Maire.

La société SOBRIE Restauration de Tourcoing est choisie pour la fourniture des repas.

#### **Impôts locaux 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité :

- Foncier bâti : 15,53 %
- Foncier non bâti: 43,86 %.

### **Dépistages COVID-19**



Les infirmières libérales de Bois-Grenier s'attachent depuis cet été à proposer les dépistages PCR au Foyer Rural mis à disposition par la mairie, et nous les en remercions.

Vous pouvez vous faire dépister sans RDV : Les lundis de 12h30 à 13h30

Les jeudis de 13h00 à 14h00

au Foyer Rural

Se munir de la carte vitale.

#### ALSH - Toussaint 2020





Les vacances de Toussaint ont permis à un grand nombre d'enfants (44 chaque semaine) et à 9 ados de participer aux activités proposées par commission jeunesse.

Ils étaient encadrés par Ana, Ernest, Fiona, Hugo, Marion, Pauline, Robin et Zoé.

Sur le thème d'Halloween, les enfants ont fait vibrer le manoir en déambulant dans les couloirs vêtus de leur beau

déguisement. De nombreux jeux et activités manuelles comme la confection d'une chauve-souris, ont rythmé les deux semaines.

Les sorties extérieures étant à limiter, ce sont les activités qui sont venues jusqu'aux enfants. Ils ont ainsi pu s'initier aux jeux flamands durant plusieurs jours.

Les ados ont quant à eux bénéficié d'une formation aux premiers secours (PSC1) validée par la remise d'un diplôme.



### ALSH - Noël 2020 / Séjour au ski 2021

Sous réserve des mesures sanitaires applicables fin décembre



L'accueil de loisirs se déroulera la première semaine des vacances scolaires, soit du lundi 21 au jeudi 24 décembre 2020.



Au programme : la découverte de sports méconnus, notamment le Bumball et le Kinball.

En février 2021, la commission jeunesse, en collaboration avec Océane Voyages, propose un séjour au ski dans les Alpes du Léman dans la commune de Bellevaux, durant la 2<sup>ème</sup> semaine des vacances d'hiver, soit du samedi 27 février au samedi 6 mars 2021.



#### Inscriptions du 30 novembre au 7 décembre 2020

Les fiches d'inscription seront disponibles en mairie dès fin novembre et mises en ligne sur notre site Internet - rubrique «Vie pratique/DUF»

#### **Urbanisme: Quels travaux sont à déclarer?**

Avant d'entamer une construction, modification de une habitation ou de votre parcelle, il est **obligatoire** de demander autorisation d'urbanisme afin de vérifier si le projet respecte notamment les règles en vigueur dans le Plan Local



d'Urbanisme (PLU) et de se soumettre au paiement des taxes éligibles dans certains cas, notamment la taxe d'aménagement.

#### Principaux travaux concernés par une autorisation d'urbanisme

La règle à retenir est qu'à partir du moment où vous modifiez l'aspect extérieur de votre maison, ou si vous créez de la surface habitable, ou une construction avec de la verticalité et une ombre portée : une autorisation d'urbanisme est nécessaire.

#### Permis de construire ou déclaration préalable ?

Une déclaration préalable de travaux est suffisante pour les petits travaux de construction et de rénovation. Elle est obligatoire dès que vous modifiez l'aspect extérieur de votre maison et pour toute création de surface de plancher ou d'emprise au sol comprise entre 5 et 40 m<sup>2</sup>. Un permis de construire est obligatoire dès lors que la déclaration préalable ne répond pas à l'ampleur de vos travaux.

#### Comment savoir si mes travaux sont autorisés?

Avant d'entamer toute démarche, il est utile de vous rapprocher du service urbanisme de la mairie afin de vous assurer que votre projet répond aux règles prévues par le PLU (distances à respecter par rapport aux limites séparatives, hauteurs autorisées, matériaux autorisés...)

#### Comment déposer une autorisation d'urbanisme?

La demande d'urbanisme doit être déposée en mairie en autant d'exemplaires que nécessaire. Elle doit contenir un formulaire CERFA adapté à vos travaux (www.service-public.fr) et un dossier de plans, notice, photographies... A l'issue du délai d'instruction, la décision est formalisée par un arrêté du Maire et est notifiée au demandeur par lettre recommandée avec avis de réception.

Nous avons constaté ces derniers mois de nombreuses constructions et/ou modifications sur Bois-Grenier qui n'ont pas fait l'objet d'autorisation d'urbanisme. Toute infraction au Code de l'urbanisme peut être sanctionnée pénalement notamment par des amendes. Dans un souci d'équité pour l'ensemble des habitants, nous vous demandons, si vous êtes concernés, de vous mettre aux normes d'urbanisme et de déposer votre déclaration préalable et/ou votre permis de construire en mairie dès que possible.

Les infractions d'urbanisme non régularisées au 31/12/2020 seront recensées et un procès-verbal d'infraction sera établi.

#### État civil



#### M. Gabriel HUCHETTE

le 3 février 2020 à Lomme.

**Mme Dominique JUGE née BRENY** 

le 15 avril 2020 à Armentières.

#### M. Christian COUSIN

le 13 juin 2020 à Bois-Grenier.

Mme Thérèse BARBRY, née LENSEL le 10 septembre 2020 à Armentières. Mme Annie DEWULF, née LESUEUR

le 29 septembre 2020 à Bois-Grenier.

M. Guy DHELLEM

le 9 octobre 2020 à Lomme.

M. Amand JUIGNET

le 5 novembre 2020 à Bois-Grenier. Mme Marie KINDT, née FEUTRIEZ le 6 novembre 2020 à Bois-Grenier.

#### Naissances

Elise DUBOIS, née le 28 janvier 2020. Lyham BRUNEL, né le 1er février 2020. Gaspard DELBROUCQ, né le 13 février 2020. Gladice GILLES, née le 4 mars 2020. Sacha LESSENT, né le 8 avril 2020. Lya MAJEAN, née le 3 juin 2020. Raphaël CRETEL, né le 4 juin 2020. Baptiste BUREL, né le 8 juillet 2020. Louisa NOIR, née le 8 juillet 2020. Emma DUQUENNE, née le 30 juillet 2020. Maxime GUILBERT, né le 3 août 2020. Lino VAN PEER, né le 26 août 2020. Anna KNUT, née le 16 octobre 2020. Nathaël KNUT, né le 16 octobre 2020.

#### **Mariages**

**Nicolas CIELECKI et Juliette COUSTENOBLE** le 15 février 2020.

Jean-Philippe GADENNE et Doris KOUASSIGAN le 27 juin 2020.

Michaël DECOSTER et Anaïs FANIO le 22 août 2020.

Aurélien WILMOTTE et Laura-Line DEHON le 24 octobre 2020.

Besoin de plus (infos URBANISME

Consultez notre site Internet, rubrique «Vie pratique/Urbanisme», ou contactez le service urbanisme de la mairie par téléphone au 03.20.77.15.10 ou par mail à accueil2.boisgrenier@orange.fr.

#### Les mercredis récréatifs



Chaque mercredi matin, le service jeunesse accueille, dans le respect du protocole sanitaire, vos enfants de 9h à 12h avec une possibilité de garderie

de 8h à 9h et de 12h à 13h, sans restauration.

Ce service est réservé aux enfants de 3 à 11 ans scolarisés et/ou résidents de Bois-Grenier.

Peinture, perles à chauffer, parcours de motricité, danse,

sports collectifs... ce ne sont pas les activités qui manquent pour le plus grand plaisir des enfants !

Les mercredis récréatifs rencontrent un franc succès et les places sont limitées. Il est possible d'inscrire votre ou vos enfant(s) chaque mercredi ou des mercredis à la carte,



**sous réserve des places disponibles** en sachant que la priorité est donnée aux enfants inscrits de façon permanente.

Réglement, tarifs et fiches d'inscriptions disponibles en mairie ou sur notre site Internet, rubrique «Vie pratique/Mercredis récréatifs».

#### Colis des Aînés

Les personnes âgées de 65 ans et plus au 31/12/2020 se verront offrir, comme chaque année par la commune, le colis des aînés.

Vu le contexte sanitaire actuel, le moment de convivialité organisé autour de la distribution ne pourra malheureusement pas avoir lieu.

Les colis seront à retirer selon des plages horaires définies, vendredi 18 décembre au Foyer Rural.

Vous serez prochainement sollicités par courrier pour connaître votre choix entre un colis ou un chèque cadeau d'une même valeur, agrémentés chacun d'une coquille, d'une orange et de quelques friandises! Il vous sera également précisé à quelle plage horaire vous devrez vous présenter au Foyer Rural pour retirer votre colis. Surveillez vos boîtes aux lettres!

Le talon réponse sera à retourner en mairie pour le 20 novembre dernier délai, sans réponse nous considérerons que vous ne souhaitez pas de colis.

#### **Agenda**

#### Don du Sang

Bois-Grenier reste mobilisée malgré cette période particulière car les besoins en sang eux restent les mêmes.



C'est pourquoi nous vous sollicitons pour la prochaine collecte qui aura lieu le :

Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 au Foyer Rural de 15h00 à 19h00

De la même façon qu'au mois d'août, la collecte se fera sur réservation préalable : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

#### Passage des étrennes

D'ici la fin de l'année, vous allez être sollicités par le personnel de la société ESTERRA, gestionnaire du ramassage des déchets sur notre commune, pour leurs étrennes.

Le personnel d'ESTERRA autorisé à faire du porte à porte sera muni d'un courrier signé par Monsieur le Maire. N'hésitez pas à le demander en cas de doute.

#### Banque alimentaire du Nord

Afin d'aider les plus démunis de notre Département, est organisée une collecte de denrées alimentaires en mairie de Bois-Grenier :

Vendredi 27 novembre de 8h à 12h et de 13h30 à 17h Samedi 28 novembre de 9h à 12h

Les produits dont ils ont le plus besoin : conserves de fruits, de légumes, de poisson et de viande - plats cuisinés - féculents (pâtes, riz, semoule, blé) - sucre, huile, plats bébé...

Lettre d'informations réalisée par la Mairie de Bois-Grenier Imprimée en 750 exemplaires par nos soins.